

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme Madame Bety Waknine Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel Monsieur Thierry Wauters Directeur

Mont des Arts, 10-13 B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/12/2022

N/Réf.: SJN30002 700 PUN

Gest.: MB/RB

V/Réf.: 2273-0001/512022-003PR

NOVA: 14/PFU/1826260 Corr: Clara Badella

> Gaëlle Robert Pierre Bernard

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Royale 236 – Jardin Botanique (= Jardin du Botanique classé comme Site)

<u>PERMIS UNIQUE</u>: Adapter les dispositifs d'évacuation et de ventilation des salles de concert du « Botanique », réaménager les sous-sol et l'accueil, remplacer certaines menuiseries, ajouter des escaliers de secours et installer une plateforme PMR, ajouter un volume semi-enterré accolé à la façade Ouest pour créer une place de parking couvert, abattre 2 arbres à haute tige.

Avis conforme de la CRMS

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 07/11/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 30/11/2022.



Le Jardin Botanique est classé comme site par l'arrêté ministériel du 15/05/1964. Ce classement englobe l'enveloppe du bâtiment, soit la totalité des façades et toitures du bâtiment du Botanique.

Situation Brugis

Le bâtiment lui-même a fait l'objet d'un précédent PU avec avis de la CRMS¹ pour les travaux relatifs à la rénovation des verrières et des serres du centre culturel Botanique (PU daté du 03-07-2018) Deux autres demandes relatives à la restauration du bâtiment et de ses abords sont en cours d'étude : la restauration des serres basses et la restauration des terrasses.

Le dossier a fait l'objet d'un avis de principe de la CRMS émis en séance du 25/08/2020², relatif au percement de deux portes de secours supplémentaires en façade avant de l'Orangerie.

² Cet avis est consultable via: https://crms.brussels/sites/default/files/avis/678/SJN30002_678_PREA_Botanique_SortiedeSecours.pdf



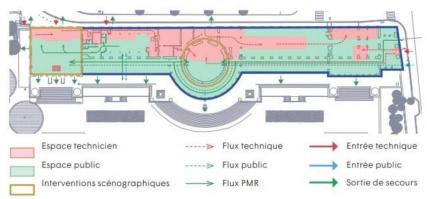
¹ Cet avis est consultable via: https://crms.brussels/sites/default/files/avis/620/SJN30002_620_verrieresBotanique_0.pdf

En sa séance du 19/02/2020, la CRMS s'était aussi prononcée sur une demande d'implémenter un accès PMR au niveau de la Rue Botanique en transformant une baie existante³.

La CRMS a participé à une réunion de projet sur place le 15/10/2021 en présence de la DU, de la DPC. Cette réunion a fait l'objet d'un PV de la part d'Urban.brussels⁴. La CRMS y demandait : « de mieux documenter l'impact des escaliers extérieurs et poursuivre l'étude sur ces escaliers ainsi que d'examiner d'autres pistes. »

La demande

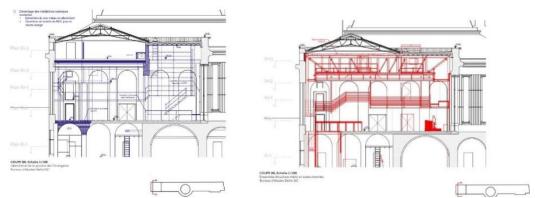
La demande porte sur la réorganisation du centre culturel Botanique, avec l'objectif annoncé d'augmenter les jauges (de 800 à 1100 places pour l'Orangerie et de 300 à 422 places pour la Rotonde), d'offrir un meilleur accueil au public, de multiplier/diversifier l'offre scénographique, d'optimiser le volet logistique, ... Les interventions concernent principalement une réorganisation importante des circulations et des flux (une tranche logistique / technique à l'arrière (avec implantation d'un nouveau pôle de stockage scénique et « garage tour-bus » et une tranche publique à l'avant) et une rénovation profonde des deux salles de concert. L'accueil du public se fait depuis la rue Royale et les accès logistiques via la rue Botanique. L'accès aux salles est repensé afin d'optimiser les flux de circulation autour et à l'intérieur des salles de concert.



Nouveaux flux de circulation. Image extraite du dossier de demande.

Plus précisément :

C'Orangerie: le projet envisage de déplacer la scène, actuellement côté parc, vers le fond de la salle et dès lors d'orienter le public vers le parc, et de créer un niveau de galeries complémentaires. La jauge passerait ainsi à 1100 personnes (800 dans le parterre et le reste dans les coursives). Cela suppose la transformation importante du système porteur de l'orangerie: suppression d'une poutre maitresse, de colonnes et d'un plancher et création d'une nouvelle boite structurelle constituée de poutres métalliques triangulaires assemblées sur place;

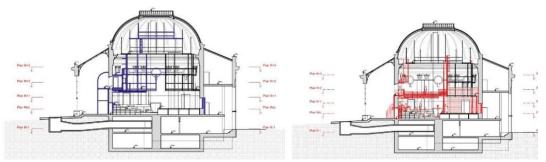


A gauche : coupe des démolitions dans l'Orangerie. A droite : coupe après travaux dans l'Orangerie. Images tirées du dossier de demande.

³ Cet avis est consultable via https://crms.brussels/sites/default/files/avis/651/SJN30002_651_Botanique_PMR_11.pdf

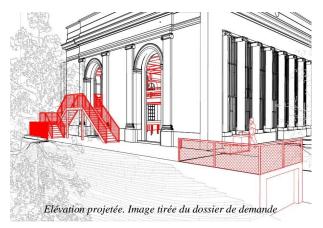
⁴ Ce PV est disponible auprès d'Urban.brussels sous la référence : 20211015 PV Orangerie et Rotonde Botanique _St. Josse.pdf

 La Rotonde : le projet prévoit d'alléger au maximum les éléments structurels et techniques qui entravent actuellement la lisibilité des décors néoclassiques de la salle et de les limiter à la zone de la scène ;

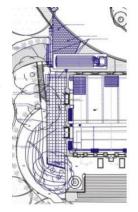


A gauche : coupe des démolitions dans la Rotonde. A droite : coupe après travaux dans la Rotonde. Images tirées du dossier de demande.

o Mise en place d'un escalier de secours en façade latérale et modification de l'une des menuiseries: afin de pouvoir l'évacuation des spectateurs de la nouvelle galerie de l'orangerie, une issue de secours complémentaire doit être installée en façade latérale. Cet escalier est proposé en acier, est autoportant et écarté de 40 cm de la façade, seuls deux ancrages sont nécessaires au niveau du palier. Au niveau de la porte, les deux battants supérieurs ne sont pas modifiés. Les deux portes inférieures seront réduites en hauteur de 15cm afin d'adapter la partie mobile

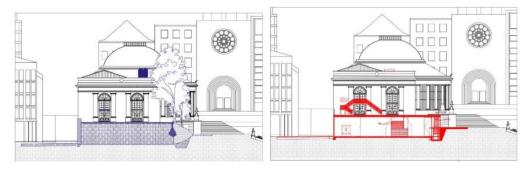


- o Mise en place de **groupes de ventilation en toiture**: ces dispositifs mesurent 1 mètre de haut, seront implantés sur la partie plate de la toiture de l'Orangerie, le plus loin possible de l'acrotère;
- O Construction d'un garage pour les tour-bus le long de l'aile ouest du bâtiment. Le talus côté ouest est creusé pour y implanter un nouveau garage pour camion / bus avec un quai de déchargement. A l'intérieur, un monte-charge donne accès à un espace de stockage et de préparation scénique ainsi qu'au plateau de l'Orangerie. La construction du garage implique la modification de la façade du côté rue Botanique. La porte du garage sera métallique et peinte en blanc. Le rayon de giration des bus arrivant par cette entrée induit le recul de la grille d'accès aux jardins.





Ci-dessus : plan des démolitions et de la situation projetée du garage. Images tirées du dossier de demande.



Ci-dessus : élévation de la façade ouest avec les démolitions prévues et la situation projetée Images tirées du dossier de demande.

- o Mise en place d'une **grille de ventilation côté parc du jardin Botanique** : une double porte équipée d'un monte-charge permettra une amenée d'air pour la ventilation du nouveau garage et le déplacement vers les terrasses des fournitures logistiques pour les activités extérieures ;
- O Modification du talus côté ouest : abattage de deux arbres (1 frêne et 1 houx) et il est prévu le maintien de l'actuel mur en blocs de pierre et des mesures de précaution en chantier (sous la surveillance de la DPC et du gestionnaire du parc, Bruxelles Environnement) pour protéger le mûrier noir repris sur la liste des arbres remarquables de la région à savoir :



- La réalisation d'une taille d'entretien en bout de branches, par un élagueur certifié, pour réduire les contacts avec le bâtiment ;
- La mise en place d'une béquille temporaire, le tronc du mûrier étant penché, pour prévenir tout décrochage faisant suite aux vibrations des travaux.
- o **Réaménagement de l'entrée depuis la rue Royale**: Le projet prévoit le déplacement et la rationalisation de certains équipements urbains (poteaux de signalisation du stationnement, itinéraire vélo, poubelle, éclairage publique...), ainsi que l'implantation d'une plateforme élévatrice dans l'arche du milieu;



Elévation Rue Royale. Démolitions prévues et situation projetée Images tirées du dossier de demande.

Avis de la CRMS

Réorganisation des flux et réaménagement des salles de concerts

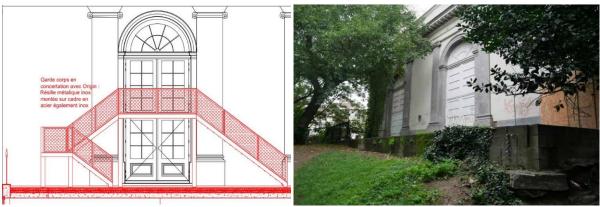
Concernant la réorganisation des flux et le réaménagement des salles de concerts, la CRMS n'émet pas de remarques sur les propositions. Celles-ci permettent d'améliorer l'utilisation des espaces des salles, tout en conservant la trace des différentes phases de construction au niveau de la toiture et dans le changement de composition des matériaux mis en œuvre. Bien que l'intervention ne fasse pas l'objet de la demande, la CRMS recommande de profiter des travaux dans l'Orangerie pour restituer les deux menuiseries du dernier étage de la façade rue Botanique dont les châssis ont été remplacés par des grilles de ventilation par le passé.



Localisation des grilles de ventilation à remplacer par des châssis. Image ©Google Street View modifiée par la CRMS

Escalier de secours

La CRMS juge le nouvel escalier beaucoup trop impactant et mal intégré au bâtiment classé, tant dans son dimensionnement que dans sa forme et sa matérialité qui contrastent de manière importante avec la façade et les garde-corps existants.



A gauche : élévation du nouvel escalier de secours. A droite : vue sur la façade ouest et localisation du futur escalier Images tirées du dossier de demande.

On dénombrerait à cet endroit 3 modèles différents de garde-corps (le garde-corps du talus, le garde-corps/rampe de l'escalier existant et le futur garde-corps de l'escalier de secours), ce qui porterait préjudice aux caractéristiques d'ordre et de cohérence propres au style néoclassique.



A gauche : garde-corps du talus. Au centre : garde-corps de l'escalier du talus. A droite : exemple du type de filet prévu pour l'escalier de secours Images tirées du dossier de demande.

Elle pourrait éventuellement admettre le principe d'un escalier extérieur, s'il est prioritairement démontré qu'il est impossible d'assurer le chemin d'évacuation à l'intérieur, et pour autant que l'intégration de celui-ci soit subtile et harmonieuse dans la typologie néoclassique. A ce stade, la CRMS se prononce **défavorablement** sur l'escalier de secours extérieur.

Ventilation en toiture

Sur l'installation d'un dispositif de ventilation en toiture, vu la hauteur de l'acrotère (les blocs de ventilation dépasseront de 30 cm) et considérant la position en surplomb du bâtiment par rapport au parc, ces équipements ne seront quasiment pas visibles depuis l'espace du parc ni depuis la vue d'ensemble du site depuis la rue Royale (un dispositif semblable est présent sur la toiture côté rue Royale, et non visible depuis le parc et la rue). La CRMS peut les accepter.



A gauche : élévation projetée de la façade côté jardin.. A droite : photomontage de la situation projetée côté jardin. Images tirées du dossier de demande.

Implantation d'un nouveau garage, modification du talus et nouvelle grille de ventilation côté jardin.

La CRMS ne s'oppose pas à la création d'un nouveau garage et prend bonne note de la mise en œuvre de mesures de précautions nécessaires à la protection du mûrier lors du chantier. Néanmoins, en l'absence d'une étude phytosanitaire démontrant le mauvais état du houx et du frêne, la CRMS s'oppose à l'abattage de ces derniers. Elle demande que l'implantation du nouveau garage soit adaptée et que la localisation de la nouvelle grille de ventilation prévue soit déplacée afin de maintenir les arbres existants d'autant qu'elle estime que l'impact visuel de cette grille du côté des jardins n'est pas acceptable. Elle rappelle à ce sujet qu'il est nécessaire d'inventorier les différentes typologies de ferronneries et gardecorps déjà présents sur les lieux et d'éviter de décliner encore de nouvelles typologies. Il s'agit d'intégrer ici aussi les choix faits pour les garde-corps des terrasses.

Modification de l'apparence de la façade rue Botanique

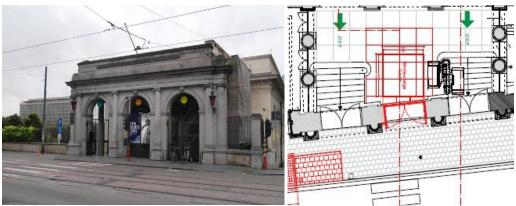
Pour mieux respecter l'enfilade et l'ordonnancement néoclassique existant, que le nouveau volume ne parvient pas à harmonieusement compléter (notamment parce qu'il est plus bas et impose un nouveau type d'ouverture), la CRMS demande de déplacer la porte de garage en retrait de l'alignement néoclassique classé et de gagner en discrétion et en intégration, notamment pour ce qui concerne le traitement de la porte de garage (composition et teinte : la grande porte blanche est trop visible). En revanche, la CRMS n'émet pas de remarques concernant la légère adaptation de la grille d'accès au parc.



A gauche : façade actuelle de la rue Botanique ©Google Street View. A droite : photomontage de la situation projetée façade rue Botanique. Image tirée du dossier de demande.

Réaménageant de l'entrée rue Royale

La CRMS est favorable à la rationalisation des équipements en voirie au droit de l'entrée du Botanique, ce qui en améliorera la lisibilité. Le déplacement de l'éclairage public devra être réfléchi en cohérence avec la continuité lumineuse en voirie et la mise en lumière de l'entrée du Botanique. Elle estime par ailleurs judicieux de profiter de l'arcade centrale du portique d'accès pour installer une plate-forme élévatrice d'accès PMR tel qu'elle l'avait vivement recommandé dans son avis du 19/02/2020. Un tel dispositif permet en effet de créer un accès commun pour tous, dans le respect du patrimoine. La CRMS demande cependant que cette option s'assortisse de la suppression du dispositif logistique existant dans l'arcade de droite (plateforme destinée aux instruments et livraisons), pour ne pas mobiliser plus d'une arcade à cet endroit mais aussi parce que le nouvel accès logistique doit permettre de libérer les autres endroits du bâtiment d'équipements purement logistiques. Enfin, il est évident que cette nouvelle proposition doit annuler celle de créer un nouvel accès PMR côté rue Botanique (cf. avis de la CRMS du 192/02/2020)



A gauche : photomontage de la situation projetée rue Royale. A droite : plan du nouveau monte-charge dans l'arcade centrale de l'entrée Images tirées du dossier de demande.

La CRMS émet un avis conforme favorable sous les conditions suivantes :

- Restituer, sur base des modèles existants, les deux dernières menuiseries (actuellement remplacées par deux grilles de ventilation) du dernier étage de l'Orangerie de la façade Rue Botanique;
- O Ne pas abattre le houx et le frêne ;
- Revoir l'implantation du nouveau garage et la localisation de la nouvelle grille de ventilation prévue afin de maintenir les arbres existants et d'éviter un impact visuel de la grille du côté des jardins;
- O Inventorier les différentes typologies de ferronneries et garde-corps déjà sur les lieux et éviter de décliner de nouvelles typologies (garde-corps, escaliers, grilles, ...) au risque de nuire à la cohérence et à l'ordonnancement néoclassique du lieu;
- Mieux respecter l'enfilade et l'ordonnancement néoclassique existant rue Botanique: déplacer la porte de garage en net retrait de l'alignement néoclassique classé et gagner en discrétion et en intégration dans son traitement, notamment pour le traitement de la porte de garage trop visible (composition et teinte);
- O Supprimer le dispositif logistique existant dans l'arcade de droite de l'entrée rue Royale ;
- La présente proposition d'accès PMR ne peut se doubler de celle d'un nouvel accès PMR côté rue Botanique;
- O Renoncer à l'escalier de secours extérieur proposé sur la façade latérale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

C. FRISQUE Président

c.c. à : pbernard@urban.brussels ; cbadella@urban.brussels ; arobert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;